

## TARIFS MUNICIPAUX 2023/24 et 2024

<b>I / PRESTATIONS SPORTS / LOISIRS</b>	<b>Fiche</b>
1 – Espace aquatique et écoles de sport	1
2 – Golf municipal de Dézerseul	2
3 – Stade d’eaux vives	3
4 – Tennis	4
5 – Locations des salles de sports	4
6 – Location de terrains de Football	4
7 – Palais des sports, boulodrome et autres salles de sport	4
8 - Salles de loisirs	4
9 - Maison des fêtes familiales	4
10 - Carré Sévigné	4
11 – Auditorium	4
12 – Espace citoyen	4
<b>II / PRESTATIONS A CARACTERE CULTUREL</b>	
1 – Découverte	5
2 – Pratique de la musique	6
3 – Pratique de la danse	7
4 - Pratique des arts plastiques	8
5 – Médiathèque	9
<b>III / PRESTATIONS ENFANCE/JEUNESSE</b>	
1 – Services périscolaires	10
2 – Activités jeunesse	11
<b>IV / PRESTATIONS RELATIVES AU DOMAINE PUBLIC</b>	
1 – Interventions du personnel municipal	12
2 – Cimetière	13
3 – Marchés de plein air hebdomadaires	14
4 – Droits de place	14
5 – Occupation du domaine public	14
6 – Mise en fourrière de véhicules	14
<b>V / PRESTATIONS RELATIVES A LA COMMUNICATION</b>	
1 – Encarts dans le CIM	15
<u>Annexes :</u>	
Tarifs applicables au personnel communal	16
Tranches des tarifs dégressifs	17

## DISPOSITIONS GENERALES

### Cycles des tarifs :

Les tarifs votés s'appliquent sur 2 cycles distincts selon les prestations proposées :

**Tarifs en € N :** application du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N (année civile)

**Tarifs en € N/N+1 :** application du 1<sup>er</sup> septembre N au 31 août N+1 (année scolaire)

**Calcul des tarifs dégressifs :** pour les familles dont le quotient familial change au 1er janvier, ce qui induit un changement de tarifs, le nouveau quotient est appliqué à compter du mois de janvier. Aucune rétro-activité ne sera appliquée après le 28 février. Les familles qui n'ont pas donné l'autorisation à l'espace citoyen de mettre à jour automatiquement leur QF (CAF ou MSA) doivent transmettre avant le 28 février une attestation de quotient familial.

Les familles non allocataires CAF ou MSA doivent transmettre leur avis d'imposition ou de non imposition N-1

Le QF peut être actualisé en cours d'année uniquement en cas de changement de situation familiale (Séparation, naissance, adoption d'un enfant)

### Règles d'arrondis :

Pour les tarifs nécessitant un « rendu de monnaie », l'actualisation est arrondie au 10<sup>ème</sup> d'euro supérieur.

Cette règle de l'arrondi ne s'applique pas aux tarifs dégressifs monétisés pour lesquels les familles règlent leurs prestations essentiellement par chèque ou carte bancaire.

### Règles de paiement des prestations en cas d'inscription ou désengagement de l'usager en cours d'année :

Afin d'éviter des frais de gestion en inadéquation avec les besoins des usagers puisque les contrats des enseignants et intervenants sont établis au vu des inscriptions enregistrées en début d'année :

Tout désistement intervenant en cours d'année donnera lieu à paiement de la totalité de la cotisation.

Toute inscription réalisée en cours d'année fera l'objet d'un recouvrement pour le mois entamé, en entier.

### Définition de la notion de cessionnaires :

On entend par cessionnaires toute personne physique ayant sa résidence principale sur le territoire de la commune de CESSON SEVIGNE.

**Le statut de cessionnaires est validé par un justificatif de domicile** de l'usager datant de moins de 3 mois (Gaz, électricité, avis d'imposition ou de non-imposition, attestation d'assurance habitation) fourni chaque année au moment de l'inscription aux activités.

Le statut de cessionnaires donne accès aux **tarifs "cessionnaires"** et à la grille des **tarifs dégressifs** applicable pour les activités concernées.

En cas de justificatif de domicile transmis en dehors des délais demandés, les tarifs non cessionnaires seront appliqués.

## Liste des gratuités pratiquées

Site	Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	
Espace aquatique	Bassin ludique	Cessionnaires	Gratuité - Demande du Maire via le service social	
		Enfant	Gratuité - Enfants moins de 3 ans	
		Tout public	Gratuité - Incident bassin ludique	
		Groupe scolaire fréquentant la piscine à l'année	Gratuité - Fêtes des écoles - 5 entrées/école/an	
		Accompagnant MDPH ou ALSH	Gratuité	
	Bassin sportif	Groupes scolaires cessionnaires	Gratuité	
	Aquabike (Sur réservation)	Tout public	Gratuité - Incident aquabike	
	Halothérapie	Tout public	Gratuité - Incident sauna	
Sanarium	Tout public	Gratuité - Incident sauna		
	Parcours	Associations cessionnaires	Gratuité - parcours gratuit exceptionnel accordé par la municipalité	
Golf municipal de Dézerveul	Séances encadrées	Public abonné à l'année	Gratuité - 1 parcours offert	
		Centres d'animations enfance/jeunesse cessionnaires	Gratuité - Centres d'animations	
Stade d'eaux vives	Rivière sportive sans location de matériel	Primaire cessionnaires cycle 3	Gratuité - Primaire Cessionnaires	
	Séances encadrées	Club FFCK	Gratuité - La compétition par personne-invité(e)	
Carré Sévigné/Auditorium	La salle	Centres d'animations enfance/jeunesse cessionnaires	Gratuité - Centres d'animations	
		Primaires cessionnaires cycle 3	Gratuité - Primaire Cessionnaires	
Tous sites	Location équipements	Groupes scolaires 1er ou 2 <sup>ème</sup> degré (public ou privé) cessionnaires	Gratuité - Salle au choix une fois par an	
	Location tous sites	Tout public	Gratuité ou tarif préférentiel- Sur accord écrit du Maire (contrat)	
Salles de spectacles	Pont des Arts-Auditorium	Associations cessionnaires	Gratuité - Location horaire	
		Association cessionnaires culturelles	Gratuité ou tarif préférentiel- Sur accord écrit du Maire (contrat)	
Pont des arts	Adhésion	Cessionnaires	Gratuité - Passation abonnement individuel à familial	
		Non cessionnaires	Gratuité - Passation abonnement individuel à familial	
		Enfants de moins de 18 ans-Etudiants	Gratuité - Adhésion annuelle	
		Demandeurs d'emploi	Gratuité - Adhésion annuelle	
		Bénéficiaires de minimas sociaux (2)	Gratuité - Adhésion annuelle	
Maisons des Jeunes L'Escale	Adhésion studio répétition service jeunesse	Etablissements cessionnaires (1)	Gratuité - Adhésion annuelle	
		Groupes	Gratuité - L'adhésion annuelle	
		Groupes institutions	Gratuité - L'adhésion annuelle	
ALSH	Carte d'adhésion L'Escale	18-23 ans (3)	Gratuité	
Domaine public	Activités spécifiques des ALSH (maternel, élémentaire, Escale)	Public tarif A	Gratuité - A l'activité	
		Déménagements	Personnes physiques	Gratuité
		Travaux publics et occupation du domaine public	Associations à but non lucratif	Gratuité
Bailleur social pour la construction de logements sociaux (location et accession)	Gratuité			
Etat, Collectivités territoriales ou EPCI	Gratuité			

Prestation	Entrée espace aquatique
------------	-------------------------

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2023	Tarifs en € 2024	Evolution en %	
Entrée bassin ludique	Enfant	Entrée	3,90	3,90	0,0%	
		Abonnement 10 entrées	33,00	34,80	5,5%	
	Adulte	Entrée	5,20	5,20	0,0%	
		Abonnement mensuel	20,80	21,40	2,9%	
		Abonnement 10 entrées	44,20	46,40	5,0%	
	Tout public	Carte adhérent	2,40	2,50	4,2%	
	ALSH-IME-ITEP	Entrée enfant	3,50	3,60	2,9%	
		Carte 10 entrées + recharge	35,00	36,00	2,9%	
	Personne handicapée-Etudiant	Carte 10 entrées + recharge	42,00	43,00	2,4%	
		Entrée carte MDPH ou Etudiant	4,20	4,30	2,4%	
Entrée bassin sportif	Enfant	Entrée	2,80	2,90	3,6%	
		Parcours bien être	2,88	2,90	0,7%	
	Adulte	Entrée	3,60	3,80	5,6%	
Location bassin	Groupes scolaires	Abonnement annuel + 1 MNS	2 055,00	2 115,00	2,9%	
		Abonnement annuel + 3 MNS	3 108,00	3 201,00	3,0%	
	Mise à disposition ponctuelle	Location 1H	109,00	112,00	2,8%	
		Location 1H avec 1 surveillant	134,00	138,00	3,0%	
		Location 1H avec 2 surveillants	159,00	164,00	3,1%	
		Location 1H avec 1 enseignant	147,00	151,00	2,7%	
		Location 1H avec 2 enseignants	184,00	190,00	3,3%	
	Mise à disposition Abonnés - créneau annuel	Location	2 731,00	2 811,00	2,9%	
		Location avec 1 surveillant	3 481,00	3 585,00	3,0%	
		Location avec 2 surveillants	4 231,00	4 356,00	3,0%	
Location avec 1 enseignant		3 856,00	3 972,00	3,0%		
	Location avec 2 enseignants	4 981,00	5 130,00	3,0%		
Aquabike (Sur réservation)	Tout public	Le créneau d'1/2h d'utilisation	3,00	3,00	0,0%	
Natation vacances	Enfant cesson nais	Stage 2 semaines 10 séances payable à la séance possi	96,00	100,00	4,2%	
	Enfant non cesson nais	Stage 2 semaines 10 séances payable à la séance possi	104,00	115,00	10,6%	
Eveil aquatique, Aquagym, Plateau, Maternité, cours en salle	Tout public	La séance	9,60	9,90	3,1%	
					1,5%	
		Enfant cesson nais	Abonnement annuel	195,00	198,00	
		Adulte cesson nais	Abonnement annuel	222,00	231,00	4,1%
		Enfant non cesson nais	Abonnement annuel	222,00	231,00	4,1%
Espace forme	Cesson nais	Forfait année 1 cours par semaine avec moniteur	153,00	156,00	2,0%	
		Non cesson nais	Forfait année 1 cours par semaine avec moniteur	183,00	186,00	1,6%
	Tout public	Musculation libre la séance	5,70	5,80	1,8%	
		Recharge 10 entrées	51,60	51,80	0,4%	
		Recharge abonnement mensuel	23,00	23,60	2,6%	
		Musculation encadrée la séance	8,50	8,70	2,4%	
		Mise à disposition ponctuelle	MAD 1H de la salle sans enseignement	77,00	82,00	6,5%
		MAD 1H de la salle avec enseignement	115,00	123,00	7,0%	
	Halothérapie - sanarium	Tout public	Carte 10 séances pour 1 personne	96,20	96,20	0,0%
			Séance 1 h pour 1 personne	10,00	10,40	4,0%

Prestation	Ecole de sport
------------	----------------

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2023	Tarifs en € 2024	Evolution en %
Ecole d'athlétisme et de sport	Cesson nais	Cotisation annuelle payable au trimestre possible	114,00	117	2,6%
		Stage semaine payable à la séance possible	48,00	50	4,2%
	Non cesson nais	Cotisation annuelle payable au trimestre possible	177,00	182	2,8%
		Stage semaine payable à la séance possible	66,00	69	4,5%

**" les abonnements annuels (1er et 2ème cours) peuvent être facturables au semestre ou au trimestre. Dans ce cas :**

- le montant semestriel est égal au montant annuel divisé par 2 et arrondi au demi € supérieur"
- le montant trimestriel est égal au montant annuel divisé par 3 et arrondi au demi € supérieur"

**CAS PARTICULIERS**

<b>Gratuité</b>	
<b>Entrée Bassin ludique :</b> enfant -3ans, Demande Maire via service Social, Incident bassin	
Fêtes des écoles - 5 entrées/école/an, Accompagnant MDPH ou ALSH /IME/ ITEP, Clsh Cesson, entrée adhérent	
<b>Location bassin / Groupes scolaires :</b> Groupe scolaire cesson nais	
<b>Location Bassin :</b> Occ natation suivant convention de partenariat	
<b>Aquabike (Sur réservation) :</b> Incident aquabike	
<b>Halothérapie - sanarium :</b> Incident sauna	
<b>Espace Forme / tout public :</b> incident musculation, entrée adhérent musculation vacances	
<b>Abonnement trimestre :</b> Annuel/3 (arrondi au dixième supérieur).	
<b>2ème cours :</b> 20% réduction (arrondi au dixième supérieur).	
<b>Mise à disposition bassin annuelle ou ponctuelle :</b> 20% Réduction Association Cesson naises référencées par la Ville	

Site	Golf municipal de Dézerseul
Prestation	Pratique du golf

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2023	Tarifs en € 2024	Evolution en %		
Parcours	Jeunes -18 ans enfant d'abonné	Abonnement annuel	95,00	98,00	3,2%		
		Jeunes -25 ans	Eté-Abonnement trimestriel	95,00	98,00	3,2%	
	Public cesson nais	Hiver-Abonnement trimestriel	95,00	98,00	3,2%		
		Annuel-Abonnement	270,00	278,00	3,0%		
		Annuel-Abonnement individuel semainier	517,00	532,00	2,9%		
		Annuel-Abonnement individuel temps plein	614,00	632,00	2,9%		
	Public non cesson nais	Annuel-Abonnement couple semainier	934,00	962,00	3,0%		
		Annuel-Abonnement couple temps plein	1071,00	1103,00	3,0%		
		Annuel-Abonnement individuel semainier	569,00	605,00	6,3%		
		Annuel-Abonnement individuel temps plein	675,00	718,00	6,4%		
	Adhérents cesson nais à l'association du club	Annuel-Abonnement couple semainier	1027,00	1094,00	6,5%		
		Annuel-Abonnement couple temps plein	1178,00	1254,00	6,5%		
		Annuel-Abonnement individuel semainier	495,00	510,00	3,0%		
		Annuel-Abonnement individuel temps plein	592,00	610,00	3,0%		
	Corporatifs temps plein	Annuel-Abonnement couple semainier	891,00	918,00	3,0%		
		Annuel-Abonnement couple temps plein	1028,00	1059,00	3,0%		
	Public abonné à l'année	Annuel-Abonnement du 1er janvier au 31 décembre	865,00	891,00	3,0%		
		Annuel-Abonnement du 1er septembre au 31 août	865,00	891,00	3,0%		
	Tout public	Gratuité - 1 parcours offert	0,00	0,00			
		Eté-Abonnement trimestriel individuel semainier	222,00	229,00	3,2%		
		Eté-Abonnement trimestriel individuel temps plein	257,00	265,00	3,1%		
		Eté-Abonnement trimestriel couple semainier	350,00	361,00	3,1%		
		Eté-Abonnement trimestriel couple temps plein	406,00	418,00	3,0%		
		Eté-1 parcours 9 trous été	25,00	25,80	3,2%		
		Eté-Carnet 10 parcours été	224,00	230,00	2,7%		
		Hiver-Abonnement trimestriel individuel semainier	173,00	178,00	2,9%		
		Hiver-Abonnement trimestriel individuel temps plein	209,00	215,00	2,9%		
		Hiver-Abonnement trimestriel couple semainier	311,00	320,00	2,9%		
		Hiver-Abonnement trimestriel couple temps plein	365,00	376,00	3,0%		
		Hiver-1 parcours 9 trous hiver	21,80	22,50	3,2%		
		Hiver-Carnet 10 parcours hiver	190,00	200,00	5,3%		
		Green fee 18 trous junior	15,70	16,20	3,2%		
		Green fee 18 trous	38,50	40,00	3,9%		
		Carnet de 10 greens fee 18 trous	352,00	357,00	1,4%		
		Location 1 heure terrain 9 trous (21 joueurs maxi)	437,00	450,00	3,0%		
		Location 1 heure terrain 9 trous (21 joueurs maxi) avec intervention personnel municipal	512,00	527,00	2,9%		
		Associations cesson naises	Gratuité - parcours gratuit exceptionnel accordé par la municipali	0,00	0,00		
		Practice	Tout public	2 seaux de balles	6,40	6,60	3,1%
				Recharge de 10 seaux	26,10	26,90	3,1%
				Recharge de 20 seaux	47,50	49,00	3,2%
Recharge de 50 seaux					100,00		
Lot de 3 balles logotées				7,80	8,00	2,6%	
Fourniture et renouvellement carte d'accès nominative				10,60	10,90	2,8%	
Séances encadrées		Groupes divers 8 personnes mini (1)	Par personne (mini 111,20 € par groupe, env 1h30)	13,50	13,90	3,0%	
			Enfants non cesson nais	Le stage de 5 séances (1h30/jour)	66,00	66,00	0,0%
	Enfants cesson nais	Le stage de 5 séances (1h30/jour)	48,00	50,00	4,2%		
	Hors primaire Cesson nais cycle 3 (2)	Paiement à la séance (3 séances mini et 15 élèves mini)	5,20	5,40	3,8%		
		Paiement à la séance (moins de 3 séances et 15 élèves mini)	6,50	6,70	3,1%		
	Centres d'animations enfance/jeunesse cesson nais	Gratuité - Centres d'animations	0,00	0,00			
	Primaire cesson nais cycle 3	Gratuité - Primaire Cesson nais	0,00	0,00			
Tout public	Redevance accès pour cours de golf - 1 séance (tickets)	4,90	5,00	2,0%			
	Redevance accès pour cours de golf - forfait et stage (carte)	44,80	46,10	2,9%			
Location club house	Tout public	Le forfait technique/administratif	57,70	59,50	3,1%		
		Le droit d'accès aux équipements	80,10	82,50	3,0%		
		La location de la salle de réception	146,30	151,00	3,2%		
Location local caddy	Tout public	Location annuelle	58,70	60,50	3,1%		

**Périodicité :**

Hiver (1 nov-31 mars) prise d'effets des abonnements trimestriels à partir du 1er octobre

Eté (1 avr-31 oct) prise d'effets des abonnements trimestriels à partir du 1er mars

Annuel (1er janvier au 31 decembre)

Abonnement corpo (du 1er janvier au 31 decembre ou du 1er septembre au 31 août)

**Règles d'encaissement pour les séances encadrées :**

-(1) Pour les groupes divers et scolaire hors EPS , facturation minimum de 8 personnes par séance

-(2) pour les établissements (Hors primaire Cesson nais cycle 3 ) , facturation minimum de 15 élèves par séance

Site	Stade d'eaux vives
Prestation	Pratique du canoé kayak

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2023	Tarifs en € 2024	Evolution en %	
Rivière sportive sans location de matériel	Public créneau PASS Individuel	La séance de 1 heure	12,00	12,00	0,0%	
		Les 10 séances	106,00	106,00	0,0%	
		Abonnement au trimestre	300,00	300,00	0,0%	
		Abonnement à l'année	800,00	800,00	0,0%	
	Club FFCK	Gratuité - La compétition par personne-invité(e)	0,00	0,00		
	Club FFCK et organisme de formation	Forfait compétition-Astreinte ville sans personnel Base sports nature		271,00	271,00	0,0%
			Forfait compétition-Astreinte ville avec personnel Base sports nature	434,00	434,00	0,0%
		La séance de 1 heure 3m3	90,00	90,00	0,0%	
		La séance de 1 heure 6m3	125,00	125,00	0,0%	
		La séance de 1 heure 9m3	175,00	175,00	0,0%	
		La séance de 1 heure 12m3	215,00	215,00	0,0%	
		La séance réservation automatisée 3m3	75,00	75,00	0,0%	
		La séance réservation automatisée 6m3	105,00	105,00	0,0%	
		La séance réservation automatisée 9m3	145,00	145,00	0,0%	
La séance réservation automatisée 12m3		180,00	180,00	0,0%		
Rivière sportive avec location de matériel	Tout public	1 h/ personne	18,00	18,00	0,0%	
		Le carnet de 10 heures	150,00	150,00	0,0%	
	Club FFCK	La location d'embarcation de 1 heure par personne	6,00	6,00	0,0%	
Promenades hors rivière sportive	Adulte	La séance de 1 heure	5,20	5,20	0,0%	
		Carnet de 10 h	44,20	44,20	0,0%	
	Enfant	La séance de 1 heure	3,90	3,90	0,0%	
		Carnet de 10 h	33,00	33,00	0,0%	
Mise à disposition équipement	Tout public	Réservation exclusive 1H rivière sportive	222,00	222,00	0,0%	
Parcours permanent d'orientation	Tout public	La séance de 2 heures sans personnel	6,00	6,00	0,0%	
Remplacement badge	Tout public	Le badge d'accès stade d'eaux vives	26,70	27,50	3,0%	
Séances encadrées	Scolaires (1) - APPN hors EV	Par personne	5,20	5,20	0,0%	
		Par personne	6,50	6,50	0,0%	
	Scolaires (1) - EV	Par personne	6,80	6,80	0,0%	
		Par personne	8,50	8,50	0,0%	
	Groupes divers (3) EV	Par personne	17,50	17,50	0,0%	
		5 x 1h30/jour	48,00	48,00	0,0%	
	Non cessonnois-Stage	5 x 1h30/jour	66,00	66,00	0,0%	
	Centres d'animations enfance/jeunesse Primaires cessonnois cycle 3	Gratuité - Centres d'animations	0,00	0,00		
		Gratuité - Primaire Cessonnois	0,00	0,00		
	Ecole d'eaux vives	Cessonnois-Enfant	30 à 35 x 1h30-Tranche 1	195,00	195,00	0,0%
30 à 35 x 1h30-Tranche 2			181,35	181,35	0,0%	
30 à 35 x 1h30-Tranche 3			167,70	167,70	0,0%	
30 à 35 x 1h30-Tranche 4			154,05	154,05	0,0%	
30 à 35 x 1h30-Tranche 5			138,45	138,45	0,0%	
30 à 35 x 1h30-Tranche 6			118,95	118,95	0,0%	
30 à 35 x 1h30-Tranche 7			107,25	107,25	0,0%	
30 à 35 x 1h30-Tranche 8			87,75	87,75	0,0%	
30 à 35 x 1h30-Tranche 9			58,50	58,50	0,0%	
Cessonnois-Adulte			L'année	222,00	222,00	0,0%
Non cessonnois-Enfant		30 à 35 x 1h30	222,00	222,00	0,0%	
Non cessonnois-Adulte		L'année	267,00	267,00	0,0%	

**Règles d'encaissement pour les séances encadrées :**

- (1) pour les établissements, facturation minimum de 15 élèves par séance
- (2) Pour les groupes divers et scolaire hors EPS, facturation minimum de 8 personnes par séance

**Gratuité dans les cas suivants :**

- POLE FRANCE dans les limites fixées par la convention partenariale
- ASCK Poissons Volants dans les limites fixées par la convention partenariale
- Incidents de fonctionnement du Stade d'Eaux Vives

Prestation	Location salle/équipement
------------	---------------------------

Site	Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2023	Tarifs en € 2024	Evolution en %	
Tennis	Courts de tennis couverts	Tout public	Forfait 5 h	63,00	67,00	6,3%	
			Forfait 10 h	108,00	114,00	5,6%	
Forfait 1 h	13,50		14,50	7,4%			
		Entreprises et comités d'entreprises	Location année	513,00	544,00	6,0%	
			Location semestrielle	269,00	285,00	5,9%	
Terrains de football	Location de terrains de football	Tout public, sauf particuliers	Location par match	92,00	98,00	6,5%	
			Location pour entraînement	48,00	51,00	6,3%	
Touche Ablin	Grande salle	Tout public, sauf particuliers	Par jour et par manifestation	251,00	266,00	6,0%	
	Vins d'honneur de mariage + pot de recueillement	Cessonnais	Par jour et par manifestation	140,00	148,00	5,7%	
Espace de Grippé	Salle n°1	Tout public	1/2 j de préparation ou de rangement	169,00	179,00	5,9%	
			Particuliers/associations cessonnais	La journée	353,00	374,00	5,9%
				Forfait 2 jours	601,00	637,00	6,0%
	Autres	La journée	566,00	600,00	6,0%		
		Forfait 2 jours	1034,00	1096,00	6,0%		
		Tout public	1/2 j de préparation ou de rangement	127,00	135,00	6,3%	
	Salle n°2	Particuliers/associations cessonnais	La journée	253,00	268,00	5,9%	
			Forfait 2 jours	427,00	453,00	6,1%	
			Autres	La journée	395,00	419,00	6,1%
		Forfait 2 jours	693,00	735,00	6,1%		
	Salle n°3	Tout public	1/2 j de préparation ou de rangement	102,00	108,00	5,9%	
			Particuliers/associations cessonnais	La journée	196,00	208,00	6,1%
				Forfait 2 jours	337,00	357,00	5,9%
	Autres	La journée	316,00	335,00	6,0%		
		Forfait 2 jours	544,00	577,00	6,1%		
Toutes salles		Tout public	Acompte	100,00	100,00	0,0%	
			Dépôt de garantie	400,00	400,00	0,0%	
	Forfait ménage non effectué	Tout public	Forfait ménage non effectué toutes salles	393,00	400,00	1,8%	
Equipements de loisirs	Petites salles (< à 50 personnes)	Tout public et particuliers pour vins d'honneur de mariage et/ou pot de recueillement	La salle	63,00	67,00	6,3%	
	Grandes salles (> ou = à 50 personnes)	Tout public et particuliers pour vins d'	La salle	115,00	122,00	6,1%	
Salles de spectacles	Carré Sévigné-Cafétéria	Associations cessonnais	La cafétéria	155,00	164,00	5,8%	
		Tout public, sauf particuliers	La cafétéria	262,00	278,00	6,1%	
	Carré Sévigné-Salle principale	Associations cessonnais	Salle de spectacles, forfait 12h (inclus salle des congrès, cafétéria et annexe 2)	434,00	460,00	6,0%	
		Tout public, sauf particuliers	Salle de spectacles, forfait 12h (inclus salle des congrès, cafétéria et annexe 2)	1810,00	1919,00	6,0%	
	Pont des Arts-Auditorium	Associations cessonnais	La salle	336,00	356,00	6,0%	
		Tout public, sauf particuliers	La salle	1179,00	1250,00	6,0%	
		Association cessonnais culturelles	Gratuité ou tarif préférentiel- Sur accord écrit du Maire (contrat)	0,00	0,00		
	Forfait annulation ou acompte	Associations cessonnais	Salle de spectacles, forfait 12h (inclus salle des congrès, cafétéria et annexe 2)	155,00	164,00	5,8%	
		Tout public, sauf particuliers	Salle de spectacles, forfait 12h (inclus salle des congrès, cafétéria et annexe 2)	434,00	460,00	6,0%	
	Pack son 1 (face,1 console, 10 lignes, 2 retours)	Associations cessonnais	Le pack son 1	88,00	93,00	5,7%	
		Tout public, sauf particuliers	Le pack son 1	651,00	690,00	6,0%	
	Pack son 2 (face,1 console, 32 lignes, 8 retours)	Associations cessonnais	Le pack son 2	569,00	603,00	6,0%	
		Tout public, sauf particuliers	Le pack son 2	1654,00	1753,00	6,0%	
	Forfait technique logistique	Associations cessonnais	Le forfait de 4h	50,00	53,00	6,0%	
		Tout public, sauf particuliers	Le forfait de 4h	259,00	274,00	5,8%	
Pack lumière (Matériel uniquement)	Tout public, sauf particuliers	Le pack 1 : de 1 à 9 projecteurs	202,00	214,00	5,9%		
		Le pack 2 : de 10 à 19 projecteurs	383,00	406,00	6,0%		
		Le pack 3 : de 20 à 29 projecteurs	558,00	591,00	5,9%		
		Le pack 4 : de 30 à 39 projecteurs	739,00	783,00	6,0%		
		Le pack 5 : de 40 à 49 projecteurs	910,00	965,00	6,0%		
		Le pack 6 : de 50 à 59 projecteurs	1096,00	1162,00	6,0%		
Captation audio	Tout public, sauf particuliers	La captation	124,00	131,00	5,6%		
Carré Sévigné/Auditorium	La salle	Groupes scolaires 1er ou 2è degré (public ou privé) cessonnais	Gratuité- Salle au choix une fois par an	0,00	0,00		
Tous sites	Location équipements	Tout public	Gratuité ou tarif préférentiel- Sur accord écrit du Maire (contrat)	0,00	0,00		
		Tout public, sauf particuliers	Location horaire	46,00	49,00	6,5%	
	Droit d'accès aux équipements	Tout public	Forfait	77,00	82,00	6,5%	
	Petite sonorisation	Tout public, sauf particuliers	La sono	88,00	93,00	5,7%	
	Accès équipements	Tout public	La clé recopiable d'après l'organigramme	69,00	73,00	5,8%	
			La clé non recopiable	19,00	20,00	5,3%	
			La carte d'accès	6,00	7,00	16,7%	
			Le badge d'accès	13,00	14,00	7,7%	
	Organisation de salons et manifestations	Tout public, sauf particuliers	Equipe annexe par jour	478,00	507,00	6,1%	
			Grand équipement par demi journée	678,00	719,00	6,0%	
Grand équipement par jour			1226,00	1300,00	6,0%		
Forfait de préparation 4h00			315,00	334,00	6,0%		
		Forfait horaire mise à disposition personnel communal	45,00	48,00	6,7%		
Forfait administratif et logistique	Tout public	Le forfait	411,00	436,00	6,1%		
Location tous sites	Associations cessonnais	Gratuité - Location horaire	0,00	0,00			

**Salles de Grippé :**

- En cas de demande simultanée, la priorité sera donnée aux Cessonnais.

**A noter pour le Carré Sévigné ou l'auditorium du centre culturel :** gratuité une fois par an attribuée à un groupe scolaire d'enseignement du 1er ou du 2è degré (public ou privé) de Cesson Sévigné

**Les équipements de loisirs sont :** Domaine de Bourgchevreuil, Touche Ablin annexe, Aquarium, Château de la Monniais, Etourneil

Prestation Location salle/équipement

Site	Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2023	Tarifs en € 2024	Evolution en %
Espace citoyen	Salle centrale	Associations cessonaises	La journée	123,05	130,43	6,0%
			Le forfait technique/logistique	27,40	29,05	6,0%
		Entreprises cessonaises	La journée	342,25	362,79	6,0%
			Le forfait technique/logistique	114,05	120,89	6,0%
		Extérieurs	La journée	570,25	604,47	6,0%
			Le forfait technique/logistique	228,00	241,68	6,0%

**Conditions de location :**

- En cas de demande simultanée, la priorité sera donnée aux Cessonnais.

**Sont exclus de la location les groupes suivants :**

- Les particuliers
- Les réunions de groupes politiques dans le cadre de campagnes électorales
- Les réunions à caractère festif autres que celles organisées par la Ville

**Sont exclues de la location les périodes suivantes :**

- Les samedi, dimanche pendant les mois de juillet et août
- Les créneaux sur lesquels se déroulent les réunions municipales

Site	Ecole des arts
Prestation	Découverte

Public concerné	Détail prestation	Unité facturée	Tarifs en € 2022/2023	Tarifs en € 2023/2024	Evolution en %
Cesson nais	Cours de 45 minutes : Jardin des Arts (Musique et Danse) Eveil Musique Eveil Danse Eveil Arts plastiques	Adhésion mensuelle-Tranche 1	17,91	18,98	
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	16,66	17,66	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	15,40	16,32	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	14,15	15,00	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	12,72	13,48	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	10,92	11,58	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	9,85	10,44	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	8,06	8,54	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	5,37	5,69	6,0%
	Initiation Danse	Adhésion mensuelle-Tranche 1	25,13	26,64	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	23,37	24,77	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	21,61	22,91	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	19,85	21,04	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	17,84	18,91	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	15,33	16,25	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	13,82	14,65	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	11,31	11,99	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	7,54	7,99	6,0%
	Initiation Musique	Adhésion mensuelle-Tranche 1	34,64	36,72	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	32,22	34,15	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	29,79	31,58	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	27,37	29,01	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	24,60	26,08	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	21,13	22,40	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	19,05	20,19	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	15,59	16,53	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	10,39	11,01	6,0%
Non cesson nais	Jardin des Arts et Eveil - Enfants	Adhésion mensuelle	22,80	24,17	6,0%
	Initiation Danse	Adhésion mensuelle	35,14	37,25	6,0%
	Initiation Musique	Adhésion mensuelle	42,33	44,87	6,0%
Tout public	Frais de dossier si désistement après le premier cours-	Le forfait annuel	15,00	15,00	0,0%

**Règles applicables à l'Ecole des Arts:**

L'engagement est annuel, le paiement peut être effectué au mois sur 10 mensualités d'octobre à juillet ou au comptant en octobre (tarif mensuel x 10)

Remboursements en cas de nombre de cours inférieurs à 30 : le forfait annuel est divisé par 30 cours (quelque soit le nombre de semaines de cours dans l'année) et le résultat est multiplié par le nombre de cours non donnés en dessous de 30 cours.

Remboursement =(Forfait annuel/30) X (Nombre de cours non reçus)

Si le remboursement doit se produire pour des cours non reçus au 3ème trimestre, un titre de remboursement sera émis ou une régularisation sera effectuée sur la facture suivante

Aucun remboursement n'est effectué si le montant du remboursement est inférieur à 15 € pour l'année scolaire.

Aucun cours collectif ne sera ouvert en dessous de 7 élèves

Toute demande de suspension de facturation doit parvenir à l'espace citoyen dans les 15 jours suivants l'évènement (arrêt maladie, déménagement hors commune). Un justificatif valide doit accompagner cette demande. Passé ce délai aucune suspension ne sera possible.

**Avantage famille :**

Abattement de 15% sur le(s) plus jeune(s) sur toutes ses activités des écoles d'arts, à partir de 3 inscrits de la même famille cessonnaise.



Site	Ecole des arts
Prestation	Pratique de la musique

Public concerné	Détail prestation	Unité facturée	Tarifs en € 2022/2023	Tarifs en € 2023/2024	Evolution en %	
Cessonnais	Parcours Musique : Formation Musicale (FM) + Formation Instrumentale + Pratique Collective (PC) ou Formation Instrumentale Hors Cours seule	Adhésion mensuelle-Tranche 1	57,58	61,03	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	53,55	56,76	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	48,78	51,71	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	43,18	45,77	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	36,79	39,00	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	29,11	30,86	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	26,23	27,80	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	19,51	20,68	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	12,80	13,57	6,0%	
	Atelier musique (avec ou sans PC/FM)	Adhésion mensuelle-Tranche 1	35,19	37,30	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	32,72	34,68	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	30,26	32,08	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	27,80	29,47	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	24,98	26,48	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	21,46	22,75	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	19,35	20,51	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	15,83	16,78	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	10,56	11,19	6,0%	
	Module : formation musicale	Adhésion mensuelle-Tranche 1	20,14	21,35	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	18,77	19,90	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	17,38	18,42	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	16,00	16,96	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	14,43	15,30	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	12,45	13,20	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	11,26	11,94	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	9,28	9,84	6,0%	
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	6,31	6,69	6,0%	
	Module : pratique collective (Déambule et Big Jam)	Adhésion mensuelle	3,84	4,07	6,0%	
	Module : pratique collective (Autres)	Adhésion mensuelle	5,76	6,11	6,0%	
	Non cessonnais	Parcours Musique : Formation Musicale (FM) + Formation Instrumentale + Pratique Collective (PC) ou Formation Instrumentale Hors Cours seule	Adhésion mensuelle	116,91	123,92	6,0%
		Formation musicale sans instrument	Adhésion mensuelle	22,63	23,99	6,0%
		Atelier musique (avec ou sans PC/FM)	Adhésion mensuelle	42,23	44,76	6,0%
		Module : pratique collective (Déambule et Big Jam)	Adhésion mensuelle	4,61	4,89	6,0%
		Module : pratique collective (Autres)	Adhésion mensuelle	6,91	7,32	6,0%
	Tout public	Location d'instrument	Le forfait mensuel	17,11	18,14	6,0%
		Tarif coaching	Le forfait horaire	47,98	50,86	6,0%
Frais de dossier si désistement après le premier cours (Formation Musicale seule et Pratique collective seule)		Le forfait annuel	15,00	15,00	0,0%	
Elève école d'arts	Spectacle Ecole des Arts musique, danse, théâtre	La séance	3,00	3,00	0,0%	
Enfant	Spectacle Ecole des Arts musique, danse, théâtre	La séance	5,00	5,00	0,0%	
Adulte	Spectacle Ecole des Arts musique, danse, théâtre	La séance	7,00	8,00	14,3%	

**Conditions de remboursement des prestations en cas de cours non assurés en musique** Différents cas sont à prendre en compte :

- cours de FI\* : remboursement calculé sur le forfait Parcours Musique
- cours de FM\* : remboursement calculé sur le forfait FM
- cours en ateliers : remboursement calculé sur le forfait Atelier
- cours de PC\* : aucun remboursement n'est effectué

Nota : le remboursement de cours ne donne pas lieu au remboursement de la location d'instrument Si le remboursement est dû à des absences isolées ou consécutives des enseignants faisant chuter le nombre de cours sous les 30 cours de l'année scolaire, les cours ne sont pas décomptés en "pratique collective"

\* FM = Formation Musicale, FI = Formation Instrumentale, PC = Pratique Collective

Site	Ecole des arts
Prestation	Pratique de la danse

Public concerné	Détail prestation	Unité facturée	Tarifs en € 2022/2023	Tarifs en € 2023/2024	Evolution en %
Cessonnais	Cours 1h	Adhésion mensuelle-Tranche 1	25,68	27,22	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	23,89	25,32	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	22,09	23,42	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	20,29	21,51	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	18,24	19,33	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	15,67	16,61	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	14,13	14,98	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	11,56	12,25	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	7,71	8,17	6,0%
	2 cours 1h	Adhésion mensuelle-Tranche 1	36,61	38,81	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	34,05	36,09	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	31,48	33,37	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	28,92	30,66	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	25,99	27,55	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	22,33	23,67	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	20,13	21,34	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	16,47	17,46	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	10,98	11,64	6,0%
	Cours 1h30	Adhésion mensuelle-Tranche 1	34,21	36,26	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	31,82	33,73	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	29,42	31,19	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	27,03	28,65	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	24,29	25,75	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	20,87	22,12	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	18,82	19,95	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	15,40	16,32	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	10,27	10,89	6,0%
	Forfait 2h15 et +	Adhésion mensuelle-Tranche 1	50,13	53,14	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	46,62	49,42	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	43,11	45,70	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	39,60	41,98	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	35,59	37,73	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	30,58	32,41	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	27,57	29,22	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	22,56	23,91	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	14,94	15,84	6,0%
Non cessonais	Cours 1h	Adhésion mensuelle	34,96	37,06	6,0%
	2 cours 1h	Adhésion mensuelle	51,58	54,67	6,0%
	Cours 1h30	Adhésion mensuelle	47,64	50,50	6,0%
	Forfait 2h15 et +	Adhésion mensuelle	68,23	72,32	6,0%
Tout public	Frais de dossier si désistement après le premier cours	Le forfait annuel	15,00	15,00	0,0%

**Conditions de remboursement des prestations en cas de cours non assurés en danse:**

Remboursement calculé au prorata sur le montant facturé (cf règlement intérieur)

Spectacle d'élèves : 2 invitations par famille par soir de passage d'un ou de plusieurs membres de la famille

Site	Ecole des arts
Prestation	Pratique des arts plastiques

Public concerné	Détail prestation	Unité facturée	Données		Evolution en %
			Tarifs en € 2022/2023	Tarifs en € 2023/2024	
Cessonnais	Cours 1h30 élémentaire et collège	Adhésion mensuelle-Tranche 1	24,23	25,68	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	22,53	23,88	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	20,92	22,18	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	19,14	20,29	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	17,20	18,23	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	14,78	15,67	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	13,33	14,13	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	10,90	11,55	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	7,27	7,71	6,0%
	Cours 2 h	Adhésion mensuelle-Tranche 1	32,89	34,86	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	30,59	32,43	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	28,29	29,99	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	25,64	27,18	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	23,35	24,75	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	20,07	21,27	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	18,09	19,18	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	14,80	15,69	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	9,87	10,46	6,0%
	Cours 2 h + histoire de l'art	Adhésion mensuelle-Tranche 1	38,04	40,32	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	35,38	37,50	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	32,72	34,68	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	30,05	31,85	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	27,01	28,63	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	23,20	24,59	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	20,92	22,18	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	17,12	18,15	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	11,41	12,09	6,0%
	Forfait 4 h et +	Adhésion mensuelle-Tranche 1	45,00	47,70	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	41,83	44,34	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	38,68	41,00	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	35,54	37,67	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	31,93	33,85	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	27,44	29,09	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	24,74	26,22	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	20,24	21,45	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	13,50	14,31	6,0%
	Histoire des arts seule	Adhésion mensuelle-Tranche 1	16,39	17,37	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 2	15,25	16,17	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 3	14,10	14,95	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 4	12,95	13,73	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 5	11,64	12,34	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 6	10,00	10,60	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 7	9,02	9,56	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 8	7,38	7,82	6,0%
		Adhésion mensuelle-Tranche 9	4,92	5,22	6,0%
Séance modèles à la carte	Le forfait de 2h	21,86	23,17	6,0%	
Non cessonais	Cours 1h30 élémentaire et collège	Adhésion mensuelle	34,18	36,23	6,0%
	Cours 2 h	Adhésion mensuelle	46,37	49,15	6,0%
	Cours 2 h + histoire de l'art	Adhésion mensuelle	53,66	56,88	6,0%
	Forfait 4 h et +	Adhésion mensuelle	65,00	68,90	6,0%
	Histoire des arts seule	Adhésion mensuelle	19,67	20,85	6,0%
	Séance modèles à la carte	Le forfait de 2h	27,33	28,97	6,0%
	Tout public	Frais de dossier si désistement après le premier cours	Le forfait annuel	15,00	15,00
Conférence/débat/projection		La séance	3,00	3,00	0,0%

**Conditions de remboursement des prestations en cas de cours non assurés en arts plastiques :**

Remboursement calculé au prorata sur le montant facturé

Site	Pont des arts
Prestation	Lecture/culture publique

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2023	Tarifs en € 2024	Evolution en %
Adhésion	Cessonnais	Abonnement individuel	11,50	12,00	4,3%
		Abonnement familial	14,50	15,00	3,4%
		Gratuité - Passation abonnement individuel à familial	0,00	0,00	
	Non cessonnais	Abonnement individuel	16,00	17,00	6,3%
		Abonnement familial	22,00	24,00	9,1%
		Gratuité-Passation abonnement individuel à familial	0,00	0,00	
	Etablissements cessonnais (1)	Gratuité - Adhésion annuelle	0,00	0,00	
	Etablissements non cessonnais	Adhésion annuelle	22,00	24,00	9,1%
	Enfants de moins de 18 ans-Etudiants	Gratuité - Adhésion annuelle	0,00	0,00	
	Demandeurs d'emploi	Gratuité - Adhésion annuelle	0,00	0,00	
Bénéficiaires de minimas sociaux (2)	Gratuité - Adhésion annuelle	0,00	0,00		
Pénalité de retard ouvrage non restitué	Tout public	Le courrier de relance (retard 2 semaines)	0,00	0,00	
		Le courrier de relance (retard 4 semaines)	5,00	5,00	0,0%
Renouvellement carte perdue	Tout public	La carte perdue	3,00	3,00	0,0%
Conférence/débat/projection	Tout public	La séance	3,00	3,00	0,0%
Sac pour livres, CD, DVD	Tout public	Le sac	3,00	4,00	33,3%
Braderie bisannuelle de la médiathèque	Tout public	Beau livre, partition	3,00	3,00	0,0%
		Livre grand format et DVD	2,00	2,00	0,0%
		Lot de 3 revues	1,00	1,00	0,0%
		CD, livre de poche et livre pour enfants	1,00	1,00	0,0%
		Livre en moins bon état (Couverture ou pages abîmées)	0,50	0,50	0,0%

(1) Etablissements scolaires, maison de l'enfance, accueils de loisirs, établissements médico -sociaux

(2) Bénéficiaires du RSA ou de l'ASS (allocation sociale de solidarité)

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2022/2023	Tarifs en € 2023/2024	Evolution en %	
Restauration collective	Cessonnais	Le repas-Tranche 1	5,36	5,68	6,0%	
		Le repas-Tranche 2	4,99	5,29	6,0%	
		Le repas-Tranche 3	4,59	4,87	6,1%	
		Le repas-Tranche 4	4,22	4,47	5,9%	
		Le repas-Tranche 5	3,78	4,01	6,1%	
		Le repas-Tranche 6	3,19	3,38	6,0%	
		Le repas-Tranche 7	2,44	2,59	6,1%	
		Le repas-Tranche 8	1,23	1,30	5,7%	
		Le repas-Tranche 9	1,23	1,30	5,7%	
	Tout public	Pénalité (réservation sans présence ou p	2,00	2,00	0,0%	
	Personnel communal	Le repas	5,51	5,84	6,0%	
	Personnel ayant un lien de service avec la ville	Le repas	5,70	6,04	6,0%	
	Non cessonnais	Le repas	8,00	8,48	6,0%	
Le repas		5,36	5,68	6,0%		
Accueil en restauration	Cessonnais	Le panier repas-Tranche 1	2,68	2,84	6,0%	
		Le panier repas-Tranche 2	2,50	2,65	6,0%	
		Le panier repas-Tranche 3	2,30	2,44	6,1%	
		Le panier repas-Tranche 4	2,11	2,24	6,2%	
		Le panier repas-Tranche 5	1,89	2,00	5,8%	
		Le panier repas-Tranche 6	1,60	1,70	6,2%	
		Le panier repas-Tranche 7	1,22	1,29	5,7%	
		Le panier repas-Tranche 8	0,62	0,66	6,5%	
		Le panier repas-Tranche 9	0,62	0,66	6,5%	
	Non cessonnais	Le panier repas	4,00	4,24	6,0%	
	Accueil périscolaire matin et mercredi midi	Cessonnais	Le quart d'heure de garderie-Tranche 1	0,58	0,61	5,2%
			Le quart d'heure de garderie-Tranche 2	0,54	0,57	5,6%
			Le quart d'heure de garderie-Tranche 3	0,50	0,53	6,0%
			Le quart d'heure de garderie-Tranche 4	0,46	0,49	6,5%
			Le quart d'heure de garderie-Tranche 5	0,41	0,43	4,9%
			Le quart d'heure de garderie-Tranche 6	0,35	0,37	5,7%
			Le quart d'heure de garderie-Tranche 7	0,32	0,34	6,3%
Le quart d'heure de garderie-Tranche 8			0,26	0,28	7,7%	
Le quart d'heure de garderie-Tranche 9			0,18	0,19	5,6%	
Non cessonnais		Le quart d'heure de garderie	0,87	0,92	5,7%	
Cessonnais et non-cessionnais		Pénalité appliquée par 1/4h de retard au-	10,00	10,00	0,0%	
Périscolaire maternel élémentaire soir avant 16h35		Cessonnais	Le forfait 15h35-16h30-Tranche 1	0,75	0,80	6,7%
			Le forfait 15h35-16h30-Tranche 2	0,69	0,73	5,8%
	Le forfait 15h35-16h30-Tranche 3		0,64	0,68	6,3%	
	Le forfait 15h35-16h30-Tranche 4		0,59	0,63	6,8%	
	Le forfait 15h35-16h30-Tranche 5		0,53	0,56	5,7%	
	Le forfait 15h35-16h30-Tranche 6		0,46	0,49	6,5%	
	Le forfait 15h35-16h30-Tranche 7		0,41	0,43	4,9%	
	Le forfait 15h35-16h30-Tranche 8		0,34	0,36	5,9%	
	Le forfait 15h35-16h30-Tranche 9		0,22	0,23	4,5%	
	Non cessonnais	Le forfait 15h35-16h30	1,07	1,13	5,6%	
	Cessonnais et non-cessionnais	Pénalité (réservation sans présence ou p	1,00	1,00	0,0%	
	Périscolaire maternel et élémentaire soir après 16h35	Cessonnais	Le forfait 16h35-19h-Tranche 1	3,34	3,54	6,0%
			Le forfait 16h35-19h-Tranche 2	3,10	3,29	6,1%
Le forfait 16h35-19h-Tranche 3			2,86	3,03	5,9%	
Le forfait 16h35-19h-Tranche 4			2,63	2,79	6,1%	
Le forfait 16h35-19h-Tranche 5			2,36	2,50	5,9%	
Le forfait 16h35-19h-Tranche 6			2,06	2,18	5,8%	
Le forfait 16h35-19h-Tranche 7			1,84	1,95	6,0%	
Le forfait 16h35-19h-Tranche 8			1,52	1,61	5,9%	
Le forfait 16h35-19h-Tranche 9			1,02	1,08	5,9%	
Non cessonnais		Le forfait 16h35-19h	5,02	5,32	6,0%	
Cessonnais et non-cessionnais		Pénalité appliquée par 1/4h de retard au-delà de 19h	10,00	10,00	0,0%	
Pénalité pour réservation sans présence ou présence s		1,00	1,00	0,0%		
ALSH élémentaire et maternelle		Tout public	Pénalité pour réservation sans présence	2,00	2,00	0,0%
	Cessonnais allocataire CAF ou MSA	La demi-journée ALSH-Tranche 1	5,80	6,38	10,0%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 2	5,39	5,93	10,0%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 3	5,03	5,53	9,9%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 4	4,63	5,09	9,9%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 5	4,20	4,62	10,0%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 6	3,65	4,02	10,1%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 7	3,32	3,65	9,9%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 8	2,78	3,06	10,1%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 9	1,94	2,13	9,8%	
	Cessonnais non allocataire CAF ou MSA	La demi-journée ALSH-Tranche 1	8,40	9,24	10,0%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 2	7,83	8,61	10,0%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 3	7,28	8,01	10,0%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 4	6,70	7,37	10,0%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 5	6,05	6,66	10,1%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 6	5,24	5,76	9,9%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 7	4,75	5,23	10,1%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 8	3,94	4,33	9,9%	
		La demi-journée ALSH-Tranche 9	2,74	3,01	9,9%	
	Non cessonnais allocataire CAF ou MSA	La demi-journée ALSH	10,00	11,50	15,0%	
	Non cessonnais non allocataire CAF ou MSA	La demi-journée ALSH	12,00	13,25	10,4%	
	Cessonnais et non-cessionnais	Pénalité appliquée par 1/4h de retard au-	10,00	10,00	0,0%	
	Activités spécifiques des ALSH (maternel, élémentaire, Escale)	Public tarif A	Gratuité-A l'activité	0,00	0,00	0,0%
Public tarif B		L'activité -Tranche 1	4,15	4,50	8,4%	
		L'activité -Tranche 2	3,85	4,19	8,8%	
		L'activité -Tranche 3	3,55	3,87	9,0%	
		L'activité -Tranche 4	3,25	3,56	9,5%	
		L'activité -Tranche 5	2,95	3,20	8,5%	
		L'activité -Tranche 6	2,50	2,75	10,0%	
		L'activité -Tranche 7	2,30	2,48	7,8%	
		L'activité -Tranche 8	1,90	2,03	6,8%	
		L'activité -Tranche 9	1,25	1,35	8,0%	
Public tarif C		L'activité -Tranche 1	8,30	9,00	8,4%	
		L'activité -Tranche 2	7,69	8,37	8,8%	
		L'activité -Tranche 3	7,11	7,74	8,9%	
		L'activité -Tranche 4	6,53	7,11	8,9%	
		L'activité -Tranche 5	5,87	6,39	8,9%	
		L'activité -Tranche 6	5,05	5,49	8,7%	
		L'activité -Tranche 7	4,55	4,95	8,8%	
		L'activité -Tranche 8	3,72	4,05	8,9%	

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2022/2023	Tarifs en € 2023/2024	Evolution en %	
Activités spécifiques des ALSH (maternel, élémentaire, Escale)	Public tarif C	L'activité -Tranche 9	2,48	2,70	8,9%	
		L'activité -Tranche 1	10,34	15,00	45,1%	
	Public tarif D	L'activité -Tranche 2	9,62	13,95	45,0%	
		L'activité -Tranche 3	8,89	12,90	45,1%	
		L'activité -Tranche 4	8,17	11,85	45,0%	
		L'activité -Tranche 5	7,34	10,65	45,1%	
		L'activité -Tranche 6	6,31	9,15	45,0%	
		L'activité -Tranche 7	5,69	8,25	45,0%	
		L'activité -Tranche 8	4,65	6,75	45,2%	
		L'activité -Tranche 9	3,10	4,50	45,2%	
		Public tarif E	L'activité -Tranche 1	20,68	20,00	-3,3%
			L'activité -Tranche 2	19,23	18,60	-3,3%
	L'activité -Tranche 3		17,78	17,20	-3,3%	
	L'activité -Tranche 4		16,34	15,80	-3,3%	
	L'activité -Tranche 5		14,68	14,20	-3,3%	
	L'activité -Tranche 6		12,61	12,20	-3,3%	
	L'activité -Tranche 7		11,37	11,00	-3,3%	
	L'activité -Tranche 8		9,31	9,00	-3,3%	
	L'activité -Tranche 9		6,20	6,00	-3,2%	
	Public tarif F		L'activité -Tranche 1		25,00	
		L'activité -Tranche 2		23,25		
		L'activité -Tranche 3		21,50		
		L'activité -Tranche 4		19,75		
		L'activité -Tranche 5		17,75		
		L'activité -Tranche 6		15,25		
		L'activité -Tranche 7		13,75		
		L'activité -Tranche 8		11,25		
		L'activité -Tranche 9		7,50		
		Public tarif G	L'activité -Tranche 1		30,00	
	L'activité -Tranche 2			27,90		
	L'activité -Tranche 3			25,80		
	L'activité -Tranche 4			23,70		
	L'activité -Tranche 5			21,30		
	L'activité -Tranche 6			18,30		
	L'activité -Tranche 7			16,50		
	L'activité -Tranche 8			13,50		
	L'activité -Tranche 9			9,00		
	Public tarif H		L'activité -Tranche 1	41,36	45,00	8,8%
		L'activité -Tranche 2	38,46	41,85	8,8%	
		L'activité -Tranche 3	35,57	38,70	8,8%	
		L'activité -Tranche 4	32,67	35,55	8,8%	
		L'activité -Tranche 5	29,37	31,95	8,8%	
		L'activité -Tranche 6	25,23	27,45	8,8%	
		L'activité -Tranche 7	22,75	24,75	8,8%	
		L'activité -Tranche 8	18,61	20,25	8,8%	
		L'activité -Tranche 9	12,41	13,50	8,8%	
		Public tarif I	L'activité -Tranche 1	62,04	60,00	-3,3%
	L'activité -Tranche 2		57,70	55,80	-3,3%	
	L'activité -Tranche 3		53,35	51,60	-3,3%	
	L'activité -Tranche 4		49,01	47,40	-3,3%	
	L'activité -Tranche 5		44,05	42,60	-3,3%	
	L'activité -Tranche 6		37,84	36,60	-3,3%	
	L'activité -Tranche 7		34,12	33,00	-3,3%	
	L'activité -Tranche 8		27,92	27,00	-3,3%	
	L'activité -Tranche 9		18,61	18,00	-3,3%	
	Public tarif J		L'activité -Tranche 1		75,00	
		L'activité -Tranche 2		69,75		
		L'activité -Tranche 3		64,50		
		L'activité -Tranche 4		59,25		
		L'activité -Tranche 5		53,25		
		L'activité -Tranche 6		45,75		
		L'activité -Tranche 7		41,25		
		L'activité -Tranche 8		33,75		
		L'activité -Tranche 9		22,50		

L'article 82 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifie le régime de fixation de la tarification des cantines scolaires. Aussi, les collectivités territoriales assurant la restauration scolaire ont la faculté de déterminer librement le prix de la cantine scolaire en tenant compte des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

**Pour l'ALSH :**

Pour bénéficier du statut "Cessonnois allocataire CAF ou MSA", l'utilisateur a l'obligation de fournir son numéro d'allocataire CAF ou MSA au moment de l'inscription. A défaut de ce justificatif, c'est le tarif "Cessonnois non allocataire ou MSA" qui sera appliqué. Aucune rétroactivité ne sera appliquée 1 mois après l'inscription.

Toute inscription à l'ALSH fait l'objet d'une facturation systématique avec possibilité d'annulation sur présentation d'un justificatif d'absence (cf encart ci-dessous)

**Conditions de réservation et de modifications des réservations des repas, garderie et ALSH :**

- **Le portail famille est l'unique façon d'inscrire, de désinscrire un enfant aux services périscolaires et de restauration.** L'utilisateur a à sa disposition un ordinateur à l'espace citoyen pour effectuer ces démarches, le cas échéant, un agent de l'accueil général pourra accompagner les personnes.

**Pour les services périscolaires :**

- le délai de modification de réservations via le portail famille est de **36 heures**.

**Exemple :** Le **lundi** (jusqu'à minuit) l'utilisateur pourra réserver ou annuler **pour le mercredi et les jours suivants, le mardi** l'utilisateur pourra réserver ou annuler **pour le jeudi et les jours suivants**..... Dans ces deux cas, en deçà du **délai de 36 heures**, la facturation sera automatique et majorée (sauf sur présentation d'un justificatif médical ou d'un certificat de congé de présence parentale / enfant malade transmis dans la semaine)

**Pour les ALSH maternel et élémentaire :**

**pour les mercredis :** le délai de modification est de 36h via le portail Famille.

**Pour les petites vacances scolaires :** une période d'inscription est mise en place et diffusée sur le portail famille.

**Pour les vacances scolaires d'été :** les réservations et annulations peuvent être faites jusqu'au mercredi de la semaine précédent.

Par exemple ; pour la semaine N+1, les réservations et annulations peuvent être faites jusqu'au mercredi de la semaine N avant minuit.

Toute demande d'annulation de réservation en dehors des périodes autorisées donne lieu à l'application d'une majoration sur le tarif appliqué à la famille (sauf sur présentation d'un justificatif médical ou d'un certificat de congé de présence parentale / enfant malade transmis dans la semaine)

**Tarifs municipaux**

Site	(Tous)
Prestation	Activités jeunesse

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2022/2023	Tarifs en € 2023/2024	Evolution en %
Inscription Escale	11-17 ans	L'adhésion annuelle (année scolaire)		10,00	
	18-23 ans	Gratuité	0,00	0,00	
Adhésion studio répétition service jeunesse	Groupes	Gratuité-L'adhésion annuelle	0,00	0,00	
	Groupes institutions	Gratuité-L'adhésion annuelle	0,00	0,00	
Séjour à la montagne avec chantier	Jeunes	Voir grille activités spécifiques Périscolaires			
Séjour d'été avec chantier	Jeunes	Voir grille activités spécifiques Périscolaires			
Tarifs dégressifs activités spécifiques > 15 € et aide aux séjours	Cessonnois -25 ans	Voir grille activités spécifiques Périscolaires			

Site	(Tous)
Prestation	Interventions du

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2023	Tarifs en € 2024	Evolution en %
Matières premières nécessaires à l'intervention	Tout public	Le prix réel payé par la Ville			
Personnel nécessaires à l'intervention	Tout public	Le forfait horaire	27,71	29,40	6,1%
Utilisation d'un véhicule léger			0,62	0,66	6,0%
Utilisation d'un poids lourd	Tout public	Le kilomètre	1,54	1,63	6,0%
Utilisation d'engins ou de matériel municipaux	Tout public	L'heure	66,97	70,99	6,0%
Dégâts causés aux arbres implantés sur le domaine communal	Tout public	Le forfait en supplément des frais d'i	2385,29	2530,00	6,1%
Frais administratifs	Tout public	Le forfait	120,98	128,00	5,8%
Frais administratifs si nécessité d'action de la Police municipale	Tout public	Le forfait	274,01	290,00	5,8%



Site	Cimetière
Prestation	Funéraire

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2023	Tarifs en € 2024	Evolution en %
Concession en terrain funéraire (2m2)	Tout public	La concession de 15 ans	91,85	97,36	6,0%
		La concession de 30 ans	183,70	194,72	6,0%
Concession en terrain funéraire (4m2)	Tout public	La concession de 15 ans	183,70	194,72	6,0%
		La concession de 30 ans	367,39	389,43	6,0%
Concession en terrain cinéraire (1m2)	Tout public	La concession de 15 ans	45,92	48,68	6,0%
		La concession de 30 ans	91,85	97,36	6,0%
Concession en columbarium	Tout public	La concession de 15 ans	284,33	301,39	6,0%
		La concession de 30 ans	568,66	602,78	6,0%
Concession en cavurne (avec caveau béton)	Tout public	La concession de 15 ans	351,56	372,65	6,0%
		La concession de 30 ans	703,12	745,31	6,0%
Plaque du souvenir	Tout public	La plaque apposée sur 30 ans	88,24	93,53	6,0%
Vacations funéraires	Tout public	La vacation funéraire	20,68	21,92	6,0%
Caveau occasion 1 place	Tout public	Le caveau 1 place		250,00	
Caveau occasion 2 places	Tout public	Le caveau 2 places	465,30	493,22	6,0%
Caveau occasion 3 places	Tout public	Le caveau 3 places	697,95	739,83	6,0%
Caveau occasion 4 places	Tout public	Le caveau 4 places	930,60	986,44	6,0%

Le creusement d'une fosse au delà de deux profondeurs sera subordonné à l'autorisation de Mr le Maire et devra revêtir un caractère exceptionnel

La loi n° 96-142 du 21 février 1996 ayant abrogé la disposition prévoyant la répartition du produit des concessions funéraires à hauteur d'un tiers au bénéfice du centre communal d'action sociale, le reversement d'un tiers de ces produit au centre communal d'action sociale constitue une simple faculté pour les communes.

Considérant que le budget de la commune reverse une subvention d'équilibre au budget du CCAS;

Par conséquent, il est acté par le présent vote sur les tarifs que le produit des concessions funéraires sera réparti de la façon suivante :

Site	Domaine public
------	----------------

Prestation	Public concerné	Détail prestation	Unité facturée	Tarifs en € 2023	Tarifs en € 2024	Evolution en %	
Marchés de plein air hebdomadaire	Commerçants ambulants occasionnels	Emplacement occasionnel-Encaissé par régie de recettes	Le mètre linéaire	2,22	2,40	8,0%	
		Location de bornes électriques-Encaissé par régie de recettes	La ½ journée	4,28	4,50	5,1%	
		Nettoyage du marché du samedi-Encaissé par régie de recettes	Le forfait par emplacement et par marché	4,98	5,30	6,4%	
	Commerçants ambulants permanents	Emplacement permanent-Facturé à terme échu par titre de recettes	Le forfait trimestriel x ml	20,10	21,30	6,0%	
		Location de bornes électriques-Facturé à terme échu par titre de recettes	Le forfait trimestriel	43,13	45,50	5,5%	
		Nettoyage du marché du samedi-Trimestriel-Facturé à terme échu par titre de recettes	Le forfait trimestriel	66,64	70,64	6,0%	
Tous sites	Commerçants ambulants	L'emplacement	Le mètre linéaire par demi journée par semestre	2,20	2,40	9,1%	
Droits de place	Cirque avec chapiteau	Chapiteaux de cirque	La journée	49,00	100,00	104,1%	
			Le dépôt de garantie	233,00	2000,00	758,4%	
	Cafetiers et restaurateurs	Terrasses plein air sur le domaine public	Le m2/ an	39,50	42,00	6,3%	
	Taxi autorisé par arrêté du Maire	Emplacement	La place par semestre	147,83	156,70	6,0%	
Partenaire de la Ville	Festivités organisées par la ville	Emplacement < 3 m linéaires		53,00	56,00	5,7%	
		Emplacement de 3 à 6 m linéaires		84,00	89,00	6,0%	
		Emplacement de + 6 m linéaires		117,00	124,00	6,0%	
Jardinage	Cessonnais	Jardins familiaux et jardins de partage	Le m2/ an	0,73	0,75	2,7%	
Occupation du domaine public	Etat, Collectivités territoriales ou EPCI	Travaux publics et occupation du domaine public	Gratuité	0,00	0,00		
	Bailleur social pour la construction de logements sociaux (location et accession)	Travaux publics et occupation du domaine public	Gratuité	0,00	0,00		
	Associations à but non lucratif	Travaux publics et occupation du domaine public	Gratuité	0,00	0,00		
	Personnes physiques	Déménagements	Gratuité	0,00	0,00		
	Tout public	Bacs et bennes de chantier		Forfait par jour et par unité	7,50	7,95	6,0%
			Echafaudage, matériels et matériaux, installations provisoires ou installations de chantiers, palissades, barrières de sécurité, faux trottoirs	Le m2 d'emprise x nb jour	0,73	0,77	5,5%
			Local temporaire, structure modulable	Le m2 d'emprise x nb jour	1,00	1,06	6,0%
			Dépôt de gravats, terre végétale et autres matériaux	Les 1 000 m2 d'emprise x nb jour	14,20	15,00	5,6%
			Branchement provisoire privé nécessitant soit la réalisation de tranchées en sous sol, soit l'installation d'une ligne électrique, téléphonique ou réseaux divers en surplomb du DPC	Le mètre linéaire de réseau et par an	7,40	7,80	5,4%
			Frais administratifs	Occupation déclarée préalablement	13,60	14,40	5,9%
Frais administratifs			Occupation non déclarée préalablement	125,00	132,00	5,6%	
L'exploitant du réseau d'électricité	Occupation provisoire ouvrage transport électricité	Le mètre linéaire de réseau et par an	0,42	0,44	4,8%		
Refacturation véhicules mis en	Propriétaire du véhicule abandonné sur voie publique	Cyclomoteur, motocyclette, tricycle et quadricycle à moteur	Immobilisation matérielle	7,60	7,60	0,0%	
			Opérations préalables	7,60	7,60	0,0%	
			Enlèvement	45,70	45,70	0,0%	
			Garde journalière	3,00	3,00	0,0%	
		Voiture particulière	Immobilisation matérielle	7,60	7,60	0,0%	
			Opérations préalables	15,20	15,20	0,0%	
			Enlèvement	121,27	121,27	0,0%	
			Garde journalière	6,42	6,42	0,0%	
		Véhicule de PTAC de 3,5 T à 7,5 T inclus	Immobilisation matérielle	7,60	7,60	0,0%	
			Opérations préalables	22,90	22,90	0,0%	
			Enlèvement	122,00	122,00	0,0%	
			Garde journalière	9,20	9,20	0,0%	
		Véhicule de PTAC de 7,5 T à 19 T inclus	Immobilisation matérielle	7,60	7,60	0,0%	
			Opérations préalables	22,90	22,90	0,0%	
			Enlèvement	213,40	213,40	0,0%	
			Garde journalière	9,20	9,20	0,0%	
Véhicule de PTAC de 19 T à 44 T inclus	Immobilisation matérielle	7,60	7,60	0,0%			
	Opérations préalables	22,90	22,90	0,0%			
	Enlèvement	274,40	274,40	0,0%			

Prestation	Public concerné	Détail prestation	Unité facturée	Tarifs en €		Evolution en %
				2023	2024	
Refacturation véhicules mis en	Propriétaire du véhicule abandonné sur voie publique	Véhicule de PTAC de 19 T à 44 T inclus	Garde journalière	9,20	9,20	0,0%
		Autre véhicule immatriculé	Immobilisation matérielle	7,60	7,60	0,0%
			Opérations préalables	7,60	7,60	0,0%
			Enlèvement	45,70	45,70	0,0%
			Garde journalière	3,00	3,00	0,0%
Forfait administratif	Forfait tout véhicule	15,50	16,50	6,5%		

**Précisions en ce qui concerne l'accueil des marchés hebdomadaires (samedi matin et mercredi après midi) :**

Pour les nouveaux arrivants : facturation de l'abonnement trimestriel au prorata temporis en fonction de la date d'arrivée  
Pour les commerçants quittant le marché en cours d'année : le mois restant à courir est dû intégralement.

**Démarche nécessaire pour l'occupation du domaine public communal :**

Tout demandeur d'occupation du domaine public communal doit remplir un dossier d'autorisation d'occupation de voirie auprès du secrétariat de la Police municipale.  
Il est précisé que la constitution du dossier intégrant le déplacement, le contrôle et suivi du dossier d'administration municipale donnera également lieu, en sus des droits d'occupations du domaine public, à un forfait pour frais de dossier.  
En cas d'occupation non déclarée du domaine public communal, les frais de dossier seront majorés

**Précisions en ce qui concerne l'accueil des cirques :**

Compte tenu de l'absence d'adresse postale des cirques qui ne permet pas l'envoi de titres de recettes, les encaissements sont perçus au jour le jour par la régie municipale de recettes marchés de plein air et divers .  
Concernant le chèque de dépôt de garantie, celui-ci sera déposé dans le coffre du comptable public, mais non encaissé. Il sera restitué, après état des lieux, si aucune dégradation n'a été constatée.

**Précisions en ce qui concerne la mise en fourrière des véhicules abandonnés sur la voie publique :**

Les tarifs de mise en fourrière votés au mois de décembre 2005 ne peuvent pas être augmentés. En effet, ceux-ci sont établis par le Ministère de l'Intérieur qui par arrêté, en date du 14 novembre 2001 a fixé les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles. Le Conseil Municipal a voté les maxima.  
Suite à l'arrêté du 2 avril 2010 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles, il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs maxima suivant.  
Cet arrêté crée des tarifs maximaux pour une nouvelle catégorie de véhicule

Public concerné	Détail prestation	Unité facturée	Tarifs en € 2023	Tarifs en € 2024	Evolution en %	
Annonceur cessionnais	1 insertion	Un huitième de page intérieure	91,62	98,00	7,0%	
		Un quart de page intérieure	119,20	130,00	9,1%	
		Une demi page intérieure	307,00	250,00	-18,6%	
		Page entière	610,98	480,00	-21,4%	
	3 insertions	Un huitième de page intérieure	240,92	279,30	15,9%	
		Un quart de page intérieure	313,51	370,50	18,2%	
		Une demi page intérieure	777,33	712,50	-8,3%	
		Page entière	1 544,00	1 368,00	-11,4%	
	5 insertions	Un huitième de page intérieure	399,00	441,00	10,5%	
		Un quart de page intérieure	518,71	585,00	12,8%	
		Une demi page intérieure	1 281,68	1 125,00	-12,2%	
		Page entière	2 548,42	2 160,00	-15,2%	
	7 insertions	Un huitième de page intérieure	554,47	583,10	5,2%	
		Un quart de page intérieure	716,56	773,50	7,9%	
		Une demi page intérieure	1 770,00	1 487,50	-16,0%	
	9 insertions	Un huitième de page intérieure	702,68	705,60	0,4%	
		Un quart de page intérieure	910,61	936,00	2,8%	
		Une demi page intérieure	2 293,58	1 800,00	-21,5%	
	11 insertions	Un huitième de page intérieure	846,63	808,50	-4,5%	
		Un quart de page intérieure	1 097,20	1 072,50	-2,3%	
		Une demi page intérieure	2 723,30	2 062,50	-24,3%	
	4ème page de couverture	La page	887,82	942,00	6,1%	
	Annonceur non cessionnais	1 insertion	Un huitième de page intérieure	122,92	128,00	4,1%
			Un quart de page intérieure	159,64	210,00	31,5%
			Une demi page intérieure	399,27	410,00	2,7%
			Page entière	791,18	800,00	1,1%
		3 insertions	Un huitième de page intérieure	313,30	364,80	16,4%
			Un quart de page intérieure	407,56	598,50	46,8%
Une demi page intérieure			1 006,57	1 168,50	16,1%	
Page entière			2 003,56	2 280,00	13,8%	
5 insertions		Un huitième de page intérieure	518,83	576,00	11,0%	
		Un quart de page intérieure	674,33	945,00	40,1%	
		Une demi page intérieure	1 663,41	1 845,00	10,9%	
		Page entière	3 309,76	3 600,00	8,8%	
7 insertions		Un huitième de page intérieure	717,59	761,60	6,1%	
		Un quart de page intérieure	928,73	1 249,50	34,5%	
		Une demi page intérieure	2 297,85	2 439,50	6,2%	
9 insertions		Un huitième de page intérieure	910,61	921,60	1,2%	
		Un quart de page intérieure	1 180,38	1 512,00	28,1%	
		Une demi page intérieure	2 979,21	2 952,00	-0,9%	
11 insertions		Un huitième de page intérieure	1 097,20	1 056,00	-3,8%	
		Un quart de page intérieure	1 422,43	1 732,50	21,8%	
		Une demi page intérieure	3 536,87	3 382,50	-4,4%	
4ème page de couverture		La page	1 154,40	1 224,00	6,0%	

Tarifs applicables pour les contrats signés à compter du 1er septembre 2023 (jusqu'au 31 décembre 2024)

Tarifs 2023/24 et 2024

Tranches des tarifs dégressifs Application aux tranches du quotient familial Personnel communal	Seuil	Plafond	Prise en charge par tranche
Tranche A	2 001		10%
Tranche B	1 063	2 000	30%
Tranche C	0	1 062	50%

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2022
Repas de fin d'année du personnel communal	Invité de l'agent	Le repas	20,00

**Pour le personnel communal \* :**

Application de la grille des tarifs dégressifs ci dessus , après instruction du dossier à l'espace citoyen au mois de juin. La base du calcul des tarifs dégressifs sera le tarif cessonais correspondant

Le dispositif est limité :

- à l'agent, son conjoint et ses enfants
- à deux activités annuelles (cours, abonnements annuels) au choix de l'agent et à l'ALSH

**Prestations concernées :**

Espace aquatique  
 Ecoles de sports  
 Golf  
 Stade d'eaux vives  
 Location de salles (Application des tarifs cessonais)  
 Pôle culturel : arts plastiques, danse, musique, programmation culturelle  
 Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

**\*On entend par personnel communal :**

Les agents de la collectivité et du CCAS **en position d'activité.**

Les agents **permanents et les agents en contrat aidés** (souvent 1 an à 2 ans de contrat, contrat d'avenir, contrat d'insertion et contrat d'apprentissage).

**Les agents permanents :** stagiaire, titulaire, non titulaire sur poste permanent, agents qui remplacent des agents en disponibilité, en congé parental, en temps partiel, ou en détachement et qui ont un contrat d'au moins de 6 mois.

**Sont exclus :**

- Les agents retraités
- les agents en disponibilité, en congé parental ou en détachement
- Les agents horaires à l'année, les renforts occasionnels, les besoins saisonniers,
- les agents recrutés temporairement soit dans l'attente d'une décision de vacance de poste soit pour remplacer des agents en absence maladie, maternité et autres raisons diverses (Ex : formation)

**Tarifs 2023/24**

Tranches des tarifs dégressifs Application aux tranches du quotient familial	Seuil	Plafond	Ecart	Prise en charge par tranche
Tranche 1	1 346			<b>0%</b>
Tranche 2	1 251	1 345	<b>94</b>	<b>7%</b>
Tranche 3	1 158	1 250	<b>92</b>	<b>14%</b>
Tranche 4	1 063	1 157	<b>93</b>	<b>21%</b>
Tranche 5	955	1 062	<b>108</b>	<b>29%</b>
Tranche 6	820	954	<b>134</b>	<b>39%</b>
Tranche 7	740	819	<b>79</b>	<b>45%</b>
Tranche 8	605	739	<b>134</b>	<b>55%</b>
Tranche 9	0	604	<b>604</b>	<b>70%</b>

**Grille de dégressivité indicative**

Les tarifs qui s'appliquent sont ceux votés dans les grilles des tarifs dégressifs afférentes à chaque prestation